

Plan de participation du bassin versant de la Drôme dans le cadre du projet SPARE.



SPARE - Les rivières, lignes de vie des sociétés alpines

Les rivières constituent les « lignes de vie » du développement durable des Alpes. Elles pourvoient aux besoins en eau potable de la population et à ceux d'irrigation pour l'agriculture. Elles hébergent des myriades d'organismes et sont sources de multiples loisirs. Leur force hydraulique permet de produire de l'énergie. Cependant, de tels services ne peuvent être délivrés qu'à condition de prendre soin des rivières alpines, de les protéger et de les gérer de manière globale et intégrée. Le projet SPARE (Planification stratégique des écosystèmes des rivières alpines) vise à mieux articuler les besoins humains avec la protection des écosystèmes aquatiques. Associant neuf partenaires de six pays alpins, le projet montre comment les approches stratégiques de protection et de gestion des rivières peuvent être améliorées en dépassant les clivages disciplinaires et les frontières administratives. Il promeut une plus grande prise de conscience des services fournis par les rivières alpines, mais aussi de leurs vulnérabilités. Le projet SPARE s'étend de décembre 2015 à décembre 2018 et est cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional par le biais du programme Interreg Espace Alpin

www.alpine-space.eu/SPARE

SOMMAIRE

CONTEXTE.....	4
APERÇU DU PLAN DE PARTICIPATION EN 2 PAGES.....	5
ÉTAPE 1. INFORMATION (DEC. 2016 - JUIN 2018).....	7
ÉTAPE 2. SUIVI - EVALUATION (DEC. 2016 - JUIN 2018)	8
ÉTAPE 3. PREPARATION DE LA PARTICIPATION (DEC. 2016 - MAI 2017).....	9
ÉTAPE 4. ÉTAT DES LIEUX CITOYEN ET GLOSSAIRE PARTAGE (MAI 2017 – SEP. 2017).....	10
ÉTAPE 5. ORIENTATIONS ET THEMES DE TRAVAIL (SEP. 2017- NOV. 2017)	12
ÉTAPE 6. PROPOSITIONS D’ACTIONS ET TRI (DEC. 2017 –FEV. 2018)	13
ÉTAPE 7. ELABORATION DE PLANS D’ACTIONS (MARS 2018 - AVR. 2018).....	14
ÉTAPE 8. PRIORISER LES PLANS D’ACTIONS (FIN AVRIL. 2018)	15
ÉTAPE 9. FINALISATION (MAI 2018 - JUIN 2018).....	15
ANNEXE 1 : DETAIL DES OBJECTIFS DE LA PARTICIPATION IDENTIFIES PAR LES PARTICIPANTS.	16

Contexte

Dans le cadre du projet européen SPARE¹, le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD) fait appel aux citoyens du bassin versant en amont de la révision du SAGE².

Pour cela, le SMRD a réuni un groupe de citoyens, le **Groupe Débat pour l'Eau (GDE)** qui s'est réuni à **3 reprises** (3 & 4 déc. 2016 ; 6 février 2017 ; 6 mars 2017)³. Ces réunions ont permis de définir les s à entreprendre en amont de la révision du SAGE : avec qui, comment et quand. Ces éléments ont été formalisés dans un **plan de participation** présenté ci-dessous. Ce plan inclut à la fois les propositions faites par les membres du GDE ainsi que les propositions faites par les experts de la participation (IRSTEA⁴).

Ce plan doit permettre de répondre aux **objectifs de participation** du public définis par le GDE et pouvant être résumés comme suit :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE⁵ en amont de la révision du SAGE. »

Cet objectif est détaillé en sous-objectifs spécifiques listés en annexe 1.

¹ SPARE est l'acronyme pour « Strategic Planning for Alpine River Ecosystems ». Il s'agit d'un projet Européen Interreg de recherche appliquée porté par le BOKU (Université Autrichienne) et qui regroupe 9 partenaires de l'arc alpin dont le Syndicat Mixte de la Rivière Drôme (SMRD). Le projet consiste à expérimenter des démarches participatives impliquant les citoyens dans la gestion de l'eau et la préservation des écosystèmes. La méthodologie est déployée par l'IRSTEA sur 5 terrains d'études (Autriche, Italie, Slovénie, Suisse, France). Pour la France, le cas d'étude est le bassin versant de la Drôme.

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) : élaboré au niveau d'un sous bassin par une commission locale de l'eau (CLE), le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection quantitative et qualitative des ressources en eau superficielle et souterraine. <http://www.riviere-drome.fr/le-sage1.php>

³ Tous les compte-rendu et documents produits sont disponibles sur le site internet du SMRD <http://www.riviere-drome.fr/documents-divers.php>

⁴Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture ; l'IRSTEA accompagne le SMRD dans la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la démarche participative dans le projet SPARE. <http://www.irstea.fr/accueil>

⁵ La Commission Locale de l'Eau est une assemblée délibérante, indépendante et décentralisée chargée de la préparation et la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Au cœur du dispositif en termes de propositions, de concertation et de décisions, elle en est le véritable moteur. <http://www.riviere-drome.fr/les-acteurs-cle.php>

Aperçu du plan de participation en 2 pages

Plan de participation bassin Drôme

2017	ÉTAPES	DÉTAIL DES ACTIONS & MÉTHODES		
Mars	3. Préparation de la participation	<ul style="list-style-type: none"> Cadrage du Plan de participation; charte; règles et principes de participation > Fait lors des réunions 1 à 3 du GDE Publication du plan, récolte des avis, consolidation 	1. INFORMATION	
Avril	Forum de lancement	Présentation du plan validé et choix pour chaque participant de son rôle pour les étapes à venir		
Mai	4. Etat des lieux citoyen et glossaire partagé	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie participative en ligne Enquête en ligne et porte à porte, Porteurs de parole et relais sur tout le bassin, 		
Juin		<ul style="list-style-type: none"> Wiki & Supports pédagogiques Echanges participants - experts 		
Juill.		<ul style="list-style-type: none"> Observation participative sur le terrain avec le Kit « ROCK » Modélisation participative (Jeu de rôles Wat-A-Game) 		
Août		<ul style="list-style-type: none"> Glossaire avec une section « Foire Aux Questions » (FAQ) ou « j'y comprends rien... » 		
Sep.	Forum état des lieux	Partage du diagnostic citoyen et du glossaire; transition vers le plan d'actions, identification des enjeux		
Oct.	5. Orientations et thèmes de travail	<ul style="list-style-type: none"> Tournée itinérante, communication Prospective (imaginer le futur) Jeux de rôle : explorer des stratégies de gestion Just-A-Grid : dialogue sur un partage juste de l'eau Espaces d'échange entre les participants et des experts 		2. SUIVI-EVALUATION
Nov.	Forum orientations	Priorisation des orientations		
Déc.	6. Propositions d'actions et tri	<ul style="list-style-type: none"> Appel à propositions / idées Forums d'échanges publics Fiche type de proposition d'actions Échange d'idées et de propositions d'actions 		
Jan		<ul style="list-style-type: none"> Expertise, filtrage pour éliminer les actions non réalisables, non réglementaires 		
Fév	Forum actions	Présentation des propositions actions		
Mars	7. Elaboration de plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Méthode Cooplan : Génération des plans (organisation des actions) Analyse (cohérence, faisabilité, impacts, etc.) 		
Avril	8. Prioriser les plans d'actions	<ul style="list-style-type: none"> Forum de présentation et comparaison des plans d'actions élaborés Vote par points / vote pondéré 		
Mai	9. Finalisation	<ul style="list-style-type: none"> Rédaction d'un document de synthèse Proposition du/des plan(s) d'actions à la CLE 		
Juin	Forum de clôture	Formalisation de la reprise du plan d'actions par la CLE, bilan et perspectives		

TOUT AU LONG DU PROCESSUS

SUIVI-EVALUATION

- Atelier de suivi évaluation pour définir ce qu'on veut évaluer, quand et comment
- Suivre la composition du GDE (Stabilité / motivation / représentativité)
- Questionnaire de satisfaction à la fin de chaque réunion
- Formation du GDE à « l'intelligence collective » & application de la méthode
- Vérifier que tous les citoyens soient informés sur le processus
- Comptabilisation du nombre : de participants, de propositions, de réunions, de participants actifs.
- Observer le pourcentage des propositions des participants reprises dans le SAGE
- Comparer les objectifs fixés et résultats attendus avec le réel
- Evaluer
- Observer les apprentissages et les changements sociaux: ce que les participants ont appris en participant, s'ils ont créé des liens avec d'autres personnes, si ça les a amené à changer de comportement, etc.

INFORMATION

- Médias locaux (radio, presse, TV locale)
- Listes de diffusion mail (lettre d'info SPARE, Communes, associations)
- Site internet du SMRD (actualités + documentation en ligne)
- Autres réseaux (liste diffusion évolutive en fonction de ce que proposent les participants)
- Visites de terrain (animations de pleine nature, rencontre sur le terrain)
- Diffusion interpersonnelle (échanges par réseaux de connaissance)
- Jeux sérieux (animations ludiques de découverte et sensibilisation)
- Vidéos participatives et témoignages

ÉTAPE 1. Information (Déc. 2016 - Juin 2018)

L'information aura lieu tout au long du processus participatif (jusqu'en juin 2018). Elle vise à informer et rendre compte de l'avancement du projet, du processus participatif, des travaux et résultats produits, mais également à sensibiliser et à mobiliser les citoyens à chaque étape du projet. Les publics visés sont : les citoyens du bassin versant de la Drôme, les associations, les institutions, les usagers, etc.

Le SMRD, et les membres du GDE qui le souhaiteront, prendront en charge l'organisation, la conception et la mise en œuvre des actions d'information⁶, sous le pilotage du SMRD.

Les moyens de mise en œuvre proposés (non exhaustifs) sont les suivants :

- Médias locaux (radio, presse, TV locale) via une chargée de relation presse contractualisée
- Listes de diffusion mail (lettre d'info SPARE, Communes, associations)
- Site internet du SMRD (actualités + documentation en ligne) et page Facebook
- Autres réseaux (liste diffusion évolutive en fonction de ce que proposent les participants)
- Visites de terrain (animations de pleine nature, rencontre sur le terrain)
- Diffusion interpersonnelle (échanges par réseaux de connaissance)
- Jeux sérieux (animations ludiques de découverte et sensibilisation)
- Vidéos participatives et témoignages
- Evènement final = forum de clôture

⁶ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 2. Suivi - évaluation (Déc. 2016 - Juin 2018)

Le suivi - évaluation aura lieu, lui aussi, tout au long du processus participatif jusqu'en juin 2018). Il permet notamment de savoir si la participation est en bonne voie pour atteindre les objectifs visés. Il permet également de collecter de l'information sur la participation en tant que telle (nombre de personnes impliquées, représentativité, transparence des informations, etc.) ainsi que ses impacts (propositions citoyennes retenues dans la révision du SAGE, relations de confiance créées entre les participants, etc.). La finalité est d'assurer le bon déroulement du processus participatif et d'éviter les dérives mais également de mesurer ce qui a marché ou non et ajuster le projet (apprendre de ses erreurs).

Un premier atelier de cadrage, destiné aux membres du GDE intéressés, sera animé par l'IRSTEA. Cet atelier permettra de définir les questions auxquelles le suivi-évaluation cherchera à répondre ainsi que les informations à collecter et la manière de le faire (questionnaires, observation, photo participative, etc.).

Les membres du GDE auront la possibilité d'organiser, de participer (concevoir, mettre en œuvre) et de synthétiser les résultats du suivi comme de l'évaluation⁷.

Les moyens de mise en œuvre proposés sont les suivants :

- Atelier de suivi - évaluation pour définir ce qu'on veut évaluer, quand et comment
- Suivre la composition du GDE (Stabilité / motivation / représentativité)
- Questionnaire de satisfaction à la fin de chaque réunion
- Formation du GDE à « l'intelligence collective » / application de la méthode
- Vérifier que tous les citoyens aient accès au processus (information)
- Comptabilisation : des participants, des propositions, des réunions, de participants actifs.
- Observer le pourcentage des propositions des participants reprises dans le SAGE
- Comparer les objectifs fixés et les résultats attendus au réel.
- Observer les apprentissages et les changements sociaux : ce que les participants ont appris en participant, s'ils ont créé des liens avec d'autres personnes, si ça les a amenés à changer de comportement, etc.

Cette liste sera complétée et ajustée lors du premier atelier de suivi-évaluation.

⁷ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 3. Préparation de la participation (Déc. 2016 - Mai 2017)

Cette étape consiste à cadrer la participation par différentes actions dont certaines sont déjà réalisées ou en cours de réalisation.

Tout d'abord, il s'agit de **construire le plan de participation (objet de ce document) ainsi que les règles et principes de participation** pour cadrer le programme participatif.

Cette étape, réalisée par le GDE, a débuté en décembre 2016. Elle est en phase de clôture et se terminera avec l'édition du plan de participatif définitif (13 mai 2017).

En parallèle de cette action (février 2017), le SMRD a élaboré une « **charte d'articulation entre la CLE et le projet SPARE** » (**approuvée en CLE plénière le 16 mars 2017**). L'objectif de cette charte est d'obtenir une reconnaissance officielle du processus participatif et des groupes de participants constitués dans ce cadre (Groupe Pilote et Groupe Débat pour l'Eau) et garantir une meilleure prise en compte par la CLE des travaux réalisés et produits dans le cadre de SPARE.

Ces documents seront présentés publiquement lors du « **Forum de lancement** » **le 13 mai 2017**.

Tout au long du processus participatif, à chaque nouvelle étape du plan, les participants seront amenés à choisir quel(s) rôle(s) ils souhaitent occuper⁸.

Une fois cette étape terminée, les bases du processus participatif permettront à chacun de travailler ensemble autour du sujet dont il est véritablement question : la gestion de la rivière Drôme et de son bassin versant.

⁸ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 4. État des lieux citoyen et Glossaire partagé (Mai 2017 – Sep. 2017)

La mise à jour formelle de l'état des lieux du SAGE aura lieu fin 2017 sur la base d'indicateurs préétablis⁹. En complément, il est proposé d'élaborer un **état des lieux partagé du bassin versant** à partir des visions, des savoirs, des pratiques des habitants, citoyens et usagers du bassin versant de la Drôme.

Cette élaboration partagée d'un état des lieux citoyen aura lieu de mai à septembre 2017.

Cet état des lieux citoyen n'a pas vocation à créer un document scientifique exhaustif de l'état de la rivière. Il doit permettre aux citoyens de montrer les sujets qui leur tiennent à cœur et faire valoir les ressentis et les savoirs de chacun.

Les propositions de mise en œuvre sont les suivantes :

- « Forum de lancement » : présentation du plan validé, engagement des participants dans leurs rôles et démarrage du travail de diagnostic
- Cartographie participative en ligne, (construire des cartes à plusieurs)
- Enquête en ligne et porte à porte, porteurs de parole et relais sur tout le bassin
- Wiki, Supports pédagogiques : espace dématérialisé de discussion et de réflexion collective, accumulation des savoirs, vulgarisation, sensibilisation
- Faire appel à l'expertise interne et externe au bassin versant : espace d'échange entre participants et spécialistes
- Ateliers de terrain : Kit « ROCK » observation participative : collecter et restituer des informations de manière autonome ou collective
- Modélisation participative (Wat-A-Game) : modéliser un bassin et son fonctionnement en partageant les points de vue / connaissances

En parallèle de cette étape, un **glossaire sera mis à jour** tout au long du processus en mobilisant des outils en ligne tels que le **Wiki** et une **section « Foire Aux Questions » (FAQ) ou « j'y comprends rien... » et des supports papiers** (glossaire SPARE) disponibles en mairies ou diffusés via les bulletins communaux par exemple.

⁹ Lien vers l'état des lieux actuel du SAGE : <http://www.riviere-drome.fr/documents-sage.php?dossier=etat-lieux>

Enfin, en septembre 2017, une **synthèse de l'état des lieux citoyen** sera élaborée, sous le pilotage du SMRD. Elle permettra d'identifier des enjeux et sera rendue publique, notamment par les moyens suivants :

- Canaux d'information précédemment cités (Cf. information)
- Outils et supports pédagogiques
- Utilisation d'un petit jeu permettant de cartographier le bassin versant et de montrer à son entourage quelles sont ses principales caractéristiques et enjeux
- Rendre compte à la CLE
- « Forum état des lieux » : présentation des travaux produits et des prochaines étapes (engagement des participants dans les différents rôles pour l'étape suivante)

Lors de cette étape, les participants pourront tenir différents rôles : participer organiser, synthétiser, valider, décider, faciliter, etc.¹⁰

¹⁰ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 5. Orientations et thèmes de travail (Sep. 2017- Nov. 2017)

Suite à la réalisation de l'état des lieux citoyen, les participants définiront et prioriseront ensemble **des orientations** (vers où veut-t-on aller) qui permettront **d'identifier des thèmes de travail et objectifs à atteindre pour la rivière Drôme et l'eau dans le bassin versant**

Cette étape aura lieu de septembre 2017 à novembre 2017. Au regard de l'état des lieux réalisé par le GDE, les participants pourront exprimer leurs attentes, souhaits et ambitions pour la rivière Drôme et l'eau du bassin versant dans le futur.

Les propositions de mise en œuvre pour cette étape sont les suivantes :

- Wiki : plateforme d'échanges en ligne
- Appel à participation : contribution du plus grand nombre
- Tournée itinérante et canaux de communication : échanges matériels
- Prospective participative : se projeter dans un futur idéal et imaginer comment y arriver
- Jeux de rôle : explorer différentes stratégies de gestion et/ou simuler différents fonctionnements en modifiant des variables
- Just-A-Grid : dialoguer au fil du temps sur l'équité, la justice et le partage des ressources
- Espaces d'échanges entre les participants et des experts
- Rendre compte à la CLE
- « Forum orientations » : présentation publique des orientations et thèmes de travail identifiés et des prochaines étapes (engagement des participants dans les différents rôles pour l'étape suivante)

Lors de cette étape, les participants pourront tenir les rôles suivants : participer, organiser, synthétiser, valider, décider, faciliter, etc.¹¹

¹¹ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 6. Propositions d'actions et tri (Déc. 2017 –Fév. 2018)

Sur la base des thèmes de travail et orientations identifiés, les participants élaboreront **des propositions d'actions**.

Ces propositions d'actions seront documentées :

- Objectifs
- Publics cibles
- Impacts attendus
- Moyens nécessaires
- Faisabilité juridique et réglementaire
- Echelle de coût
- Etc.

Les moyens mis en œuvre seront :

- Un appel à propositions / à idées au plus grand nombre
- Échange d'idées et des propositions d'actions
- Approfondissement des propositions d'actions par des experts compétents en fonction des sujets / thématiques pour éliminer celles non réalisables d'un point de vue réglementaire
- Rendre compte à la CLE
- « Forum actions » : présentation publique des propositions d'actions restantes

Lors de cette étape, les participants pourront tenir les rôles suivants : participer, organiser, synthétiser, valider, décider, faciliter, etc.¹²

¹² Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 7. Elaboration de plans d'actions (Mars 2018 - Avr. 2018)

Les actions réglementairement réalisables pourront être agrégées pour **élaborer des plans d'actions** par :

- L'assemblage des actions
- La consolidation (mise en cohérence)
- La définition des moyens, besoins et impacts de ces plans d'actions

Les moyens mis en œuvre seront :

La méthode Cooplan : elle permet d'organiser et structurer différentes actions, en vérifiant la cohérence, la faisabilité et l'efficacité du plan.

Lors de cette étape, les participants pourront : participer, organiser, synthétiser, valider, décider, faciliter, etc.¹³

¹³ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

ÉTAPE 8. Prioriser les plans d'actions (Fin Avril. 2018)

Les plans d'actions élaborés seront portés à connaissance à l'ensemble des participants puis priorisés par une méthode de vote :

- A l'occasion d'un forum public
- Par une enquête en ligne
- Le vote par points ou le vote pondéré sont des méthodes qui permettront d'identifier les actions ayant le plus de poids aux yeux des participants

Lors de cette étape, les participants pourront occuper les rôles suivants : organiser, synthétiser, animer, valider.¹⁴

ÉTAPE 9. Finalisation (Mai 2018 - Juin 2018)

Lors de cette étape, il s'agira de faire le point sur le travail réalisé, de synthétiser et rendre publics les résultats du travail ainsi que du suivi-évaluation du processus participatif, Il s'agira également de rendre compte à la CLE des propositions élaborées par les participants.

Les moyens mis en œuvre seront :

- Rédaction de documents de synthèse grand public (état des lieux citoyens, orientations prioritaires, plans d'actions et suivi - évaluation)
- Rendre compte à la CLE des propositions des plans d'actions
- « Forum de clôture » : restitution publique des documents produits, bilan et perspectives

Lors de cette étape, les participants pourront : participer, organiser, synthétiser, valider, décider, faciliter.¹⁵

¹⁴

¹⁵ Présentation des différents rôles dans les règles de participation.

Annexe 1 : Détail des objectifs de la participation identifiés par les participants.

L'objectif présenté dans ce document découle de plusieurs « simplifications ».

Dans un premier temps, de très nombreux objectifs proposés par les participants ont été agrégés en **dix grands objectifs** :

1. Collecter et donner accès à de l'information utile/préalable à la décision, sensibiliser (sur la rivière, les usages, la gouvernance et ses acteurs, etc.).
2. Prévenir et résoudre les conflits.
3. Se comprendre et comprendre sa place sur le bassin versant.
4. Transformer la gouvernance, la façon dont on décide.
5. Faire émerger de nouvelles propositions d'actions et les recueillir, les mettre en commun, les partager, les diffuser (ex : nettoyage des berges).
6. Rendre légitime et crédible ce processus, ses résultats et ceux qui les portent (auprès des citoyens, auprès de ceux qui gèrent la rivière).
7. Recueillir les souhaits et besoins des citoyens.
8. Responsabiliser les citoyens, donner à chacun la possibilité d'être acteur, se réapproprier le pouvoir d'agir.
9. Vivre au mieux
10. Fabriquer des outils pertinents.

Ces derniers ont été repris en une phrase :

« Créer un processus légitime et crédible pour former/informer les citoyens, recueillir, échanger, mettre en commun et diffuser à tout le monde les besoins, les souhaits et les propositions des citoyens sur tous les enjeux pour faire évoluer les représentations, le lien des citoyens à la rivière, la préservation et la gestion du bassin versant pour vivre mieux et construire un bien commun. »

Le méta objectif permettant d'atteindre cet objectif semble être celui retenu et présenté dans le corps de ce document à savoir :

« Permettre aux citoyens de faire des propositions concrètes sur tous les sujets relatifs à la rivière et son bassin versant et les présenter à la CLE en amont de la révision du SAGE. »